

L'alliance CFDT-CFTC était présente au CTL de la DDFIP 93 qui a siégé le vendredi 27 septembre 2019

La CFTC DGFIP 93 vous communique ici les points qui ont retenu son attention.

1- L'ACCUEIL PERSONNALISE SUR RENDEZ-VOUS DANS LES SIP (APRDV)

L'APRDV qui était déjà expérimenté sur les sites de Neuilly sur Marne et Saint Ouen sera étendu à tous les SIP du département entre le 01/09 et le 01/12/2019 de la manière suivante:

Entrée en vigueur APRDV	Au 1/09/2019	Au 1/12/2019
sites concernés	Villepinte, Le Raincy, Livry-Gargan, Montreuil	Bobigny, Noisy le Sec, Pantin, Aubervilliers, Saint Denis

L'objectif est de permettre à l'utilisateur de choisir un créneau horaire et à l'agent de voir si un rendez-vous est nécessaire et de le préparer en amont.

La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone ou par internet.

Chaque SIP fixe les jours et le créneau horaire des rendez-vous.

Différents problèmes concernant la mise en œuvre de l'APRDV ont été soulevés durant le CTL:

- tous les sites ne font pas la même interprétation de la notion d'accueil sur rendez-vous, certains en faisant une interprétation large (par exemple pour l'édition d'un bordereau de site, opération qui ne prend que cinq minutes), ou ne lui réservant qu'un créneau horaire très étroit. Parfois aussi l'accueil téléphonique est absent
- certaines opérations concernant le recouvrement qui doivent être traitées dans l'urgence (par exemple en cas de compte bloqué) ne sont pas adaptées à la prise de rendez-vous,
- un déséquilibre est constaté entre les files avec rendez-vous et sans rendez-vous, l'accueil sur rendez-vous mobilisant de manière exclusive des agents qui ne participent plus à la résorption du flux en accueil primaire,
- Sur beaucoup de sites, la signalétique concernant l'accueil sur rendez-vous doit être améliorée.
- La formation à l'APRDV : l'e-formation de 45 minutes apparaît insuffisante, et n'est pas toujours faite dans des espaces dédiés. Parfois les réunions des chefs de services avec les agents pour organiser les modalités de l'APRDV n'ont pas été faites.

Pour la CFTC DGFIP, l'APRDV doit contribuer à améliorer le service public, mais en aucun cas servir à évincer de l'accueil des populations fragilisées, en proie à une fracture numérique ou linguistique. Il est nécessaire, pour respecter l'égalité de tous devant l'impôt que cessent les disparités qui ont été constatées selon les sites. Elle note le souci de la direction de vouloir rapidement harmoniser les choses, de recenser l'accueil téléphonique sur les différents sites et d'améliorer la signalétique. Enfin les agents du département, souvent peu expérimentés, qui sont en première ligne en matière d'accueil primaire, ont droit à une formation adéquate et doivent bénéficier pour la mise en œuvre de l'APRDV de l'appui technique et matériel de leurs responsables de SIP.

2- CONDITION DU REFUS D'UNE DEMANDE DE TELETRAVAIL ET RECOURS DE L'AGENT

Suite au décret 2016-151 concernant l'extension du télétravail aux agents de la DGFIP, la direction a publié un pas à pas concernant les conditions de refus d'accorder à un agent le bénéfice de ce dispositif, ainsi que les possibilités de recours qui lui sont ouvertes.

Les motifs invoqués pour refuser le télétravail sont les suivants:

- activités non éligibles, (l'activité exigeant une présence physique sur le lieu de travail) ;
- applications métiers non accessibles à distance .
- intérêt du service et accomplissement optimal des missions : ainsi le télétravail est par principe refusé à un agent qui a moins d'un an d'activité dans les services, du fait de son manque supposé d'autonomie.
- nécessités du service : le nombre de télétravailleurs dans un service donné ne doit pas conduire à désorganiser celui-ci.

Durant les quatre mois d'expérimentations, 82 demandes de télétravail ont été faites dans la direction, et 47 ont obtenu satisfaction (dont trois pour des raisons médicales).

Deux refus ont donné lieu à recours hiérarchique, dont l'un a obtenu satisfaction à ce stade (l'autre n'ayant pas fait appel devant la CAPL).

La direction a rappelé que tous les dossiers avaient été examinés par le RH afin d'éviter des positions divergentes selon les services. Cette première expérimentation de quatre mois a constitué une période d'essai pour ce qui constitue une nouvelle façon de travailler. La prochaine campagne portera sur une année complète et permettra d'avoir un meilleur recul

La CFTC DGFIP 93 partisane de longue date du télétravail se félicite de cette première expérimentation et du souci d'examen par la RH de l'ensemble des dossiers pour permettre une interprétation uniforme aux différents services. Elle sera vigilante sur la poursuite de l'expérimentation et sur d'éventuels refus. Elle rappelle que le télétravail constitue un droit pour les agents, et que dans une région où la durée du trajet domicile-travail est structurellement élevée, elle ne peut que contribuer à leur bien être.

3- ANNONCES FAITES CONCERNANT LE NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE ET L'AMENAGEMENT AU BERLIOZ

Les annonces suivantes ont été faites concernant la géographie revisitée, le directeur ayant au préalable rappelé que la Seine Saint Denis demeure un département d'aménagement du territoire et a précisé que ces annonces avaient été validées par l'administration centrale :

- La principale annonce concernant les SIP porte sur le maintien du SIP à Pantin sur son site actuel. Si tous les SIP sont maintenus, reste toutefois en suspens la question du transfert des SIP de Noisy le Sec et d'Aubervilliers. Le premier ne peut plus demeurer dans des locaux vétustes et le déménagement à Rosny sous Bois constitue une échéance trop lointaine. Quant au second, si le principe d'un maintien d'un SIP à Aubervilliers est acté, tant les locaux actuels que leur localisation ne sont pas satisfaisants.

- Les SIE, les sites de Neuilly sur Marne et Livry-Gargan qui devaient fermer, sont finalement maintenus, le SIE du Raincy étant transféré à Livry Gargan. Pour les autres SIE, les projets restent

inchangés: fusion des deux SIE du site de Villepinte, transfert de Noisy le Sec à Bobigny, de Pantin à Aubervilliers (sous réserve) et de Saint Ouen à Saint Denis ;

- Concernant le réseau de trésoreries, les deux services de gestion comptables, initialement implantés à Aubervilliers (pour l'ouest du département) et à Noisy le Grand (pour l'est), devraient finalement aller à Saint Ouen (qui devrait accueillir les SPL d'Epinais et de Stains) et au Raincy (qui devrait accueillir les SPL de Montfermeil et de Livry Gargan). Les trois trésoreries hospitalières actuellement à Aulnay sous Bois, Montfermeil et Montreuil devraient être regroupées sur le site de Montfermeil (qui perd son SPL).

Si la CFTC DGFIP 93 note le souci de maintenir des implantations sur chacune des communes concernées, elle reste opposée aux réorganisations en cours. Les fermetures de sites vont souvent impacter des agents en poste depuis longtemps (en trésoreries ou en SIE) qui avaient fait le choix d'une implantation personnelle proche de leur lieu de travail, et qui vont devoir choisir entre leur résidence et leur spécialité.

- Concernant le déménagement sur le site Berlioz des différents services de Bobigny, le calendrier sera a priori respecté et les transferts des différents services s'étaleront entre l'été et l'automne 2020. 580 postes de travail sont prévus sur le site, ainsi que 100 places de parking. A priori, la DGFIP continuera à bénéficier de places dans le parking de la préfecture. L'interlocutrice privilégiée du déménagement est Mme Patricia LUXCEY, chargée de mission ad hoc.

4- SUIVI DE CERTAINS ENGAGEMENTS ET QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le désamiantage, des réunions de chantier se sont tenues sur les sites concernés (Saint Denis le 12 septembre et Neuilly sur Marne le 16 septembre).

Sur le site de Saint Denis, une réunion d'information avec les agents est prévue.

Sur le site de Neuilly sur Marne, le désamiantage devrait se dérouler entre octobre et décembre et la réfection de la façade devrait suivre entre janvier et février.

- Certains sites sont difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, comme la trésorerie de Ville-Evrard, la trésorerie municipale du Raincy, la trésorerie impôt de Drancy . Des problèmes de pannes d'ascenseur ont aussi été relevés sur le CFP du RAINCY et la trésorerie hospitalière d'Aulnay (sachant que l'entretien pour ce dernier site relève de l'établissement hospitalier).

La CFTC DGFIP 93 souhaite que, compte tenu des annonces faites concernant le nouveau réseau de proximité, le regroupement des différents services sur un même site soit l'occasion de remédier à ces problèmes d'accessibilités qui pénalisent tant les usagers que les agents.

- Les primes d'accueil réservées aux agents qui ont effectués plus de 50 jours d'accueils par an ont bénéficié à 101 agents de la DDFIP, pour un montant total de 16 900 €. Leur extension aux agents du SDE va être examinée.

La CFTC DGFIP 93 souhaite évidemment que tous les agents impliqués dans l'accueil primaire bénéficient de cette prime qui constitue une reconnaissance du caractère fondamental de leur travail.

- Le problème structurel du logement des agents dans le département et en Ile de France a été accentué cette année par l'arrivée des inspecteurs, sur leur lieu d'affectation, en mai. Si des chèques logements ont pu dépanner cinq agents, il a été rappelé que les agents nouvellement nommés doivent se mettre en quête d'un hébergement, dès qu'ils ont connaissance de leur affectation francilienne.

- Du fait de l'affectation au département, les agents ne pourront plus choisir leur résidence administrative, en fonction de son classement ou non en zone QPV.

La CFTC DGFIP 93 rappelle ici qu'elle a, lors du dernier congrès de la CFTC DGFIP, déposé une motion demandant pour les services de la DGFIP se trouvant sur des communes ayant des QPV, l'extension du bénéfice de ces zones à l'ensemble du territoire communal, et ce afin de remédier aux injustices les plus criantes entre agents, selon la localisation de leur site. Cette motion a été adoptée.

5- REORGANISATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE AU 1/10/2019

Au 1^{er} octobre, à la place des trois pôles actuels, sont créés deux pôles dans lesquels sont regroupées les 11 divisions actuelles sans changement de périmètre :

- un pôle pilotage et animation du réseau, qui regroupera les divisions fiscales et la division des collectivités locales (actuellement au pôle GP) qui vise à regrouper les personnels d'un même domaine fonctionnel.

- un pôle des opérations de l'État et ressources qui regroupera l'ancien pôle pilotage et ressources, ainsi que les autres divisions du pôle GP. Il est défini par le pilotage de la ressource et des fonctions supra-départementales.

La CFTC DGFIP 93 prend acte que la présente réorganisation se fait à périmètre égal pour chacune des divisions. Elle souhaite que cette nouvelle réorganisation ne préfigure pas un transfert des missions transverses de la DGFIP à un secrétariat général rattaché à la préfecture.